**BULLETIN MUNICIPAL**

**N° 10 - 2020**

0

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

**INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE**

**Lundi 31 août :** Inscriptions pour le périscolaire et la cantine de 16 h à 18 h dans la salle de la colo

**Mercredi 2 septembre** : Inscriptions pour la danse à partir de 15 h salle des fêtes

**BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque sera à nouveau accessible à compter du 2 septembre. Elle sera ouverte au public le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 16 h à 18 h. Comme il a été dit dans un précédent bulletin et afin de respecter les gestes sanitaires, l’entrée se fera par la cour de l’école et la sortie se fera par le chemin menant au parc.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces quelques consignes :

\* Une seule personne à la fois

\* Dépôt des livres en rentrant à gauche

\* Port du masque obligatoire

\* Lavage des mains avec gel

\* Eviter de toucher trop de livres

**NOUVEAU : COURS DE YOGA**

Chaque lundi et à compter du **21 septembre** de **9 h 30 à 10 h 45** à la salle des fêtes, il y aura des cours de yoga. Pour les inscriptions vous devez prendre contact auprès de Mme Cathy BUSSIENNE (06.75.06.02.98). Tarif : 60 € par trimestre. Les cours se poursuivront même pendant les vacances scolaires.

**REPAS DES AÎNES**

Les mesures sanitaires incitent à reporter le repas des aînés au printemps 2021. Compte tenu de la propagation rapide du coronavirus et dans un souci de protection des personnes âgées qui sont par nature plus exposées au risque de contagion et plus fragiles, la commune a décidé de reporter le repas des Aînés au printemps. Une nouvelle date sera proposée « dans les meilleurs délais »

**UN NOUVEL ARTISAN DANS LA COMMUNE**

La commune voit l'arrivée d'un nouvel artisan qui vient renforcer son tissu économique. En effet, Mr Cédric Dauphin un de nos concitoyens vient de lancer sa petite entreprise de maçonnerie, plâtrerie, isolation. Un défi à la vie pour ce professionnel qui propose de nombreux types de travaux pour l'aménagement de la maison. Contact : 06 85 13 66 32 - [cedric.dauphin78@icloud.com](https://webmail1e.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=117925&check=&SORTBY=1#)

**TROP DE PUBS !!!!!!**

Si vous ne souhaitez plus voir votre boite aux lettres inondée de pub vous pouvez venir en mairie et y retirer un autocollant « stop pub ». Il existe également une alternative pour lire tout de même les publicités en version dématérialisée. L’application BONIAL est disponible sur tous les stores et elle est gratuite.

**LES MASQUES !!!!!**

**450 ans à se désagréger** Hier, ils étaient si rares, aujourd'hui on en trouve partout, y compris là où on ne devrait pas, sur la voie publique, dans les parcs ou dans les bois. Un masque usagé jeté par terre propage potentiellement le [COVID](https://www.facebook.com/hashtag/covid?__eep__=6&__cft__%5b0%5d=AZW2ZgoUByHfVIhAmvr3WdzF9TLQ25dARd3v1X2Pz5DV6tLlEbyOwiTIw7JC2_bZ_IE-0FpROj5R9pAb2zVp8SgyKNWyrzbhTad58gQwHja0QNZw2HncCi4shgsq_7j0V4G-GpeqK6XoSvYFVGN12R9eYqNVW6Xu0s8mixZ-Glcsqw&__tn__=*NK-R)-19. Ensemble, protégeons la nature, protégeons-nous. En matière d'hygiène et de santé publique, chacun de nous a son rôle à jouer ! [Restez pruden](https://www.facebook.com/hashtag/restezprudents?__eep__=6&__cft__%5b0%5d=AZW2ZgoUByHfVIhAmvr3WdzF9TLQ25dARd3v1X2Pz5DV6tLlEbyOwiTIw7JC2_bZ_IE-0FpROj5R9pAb2zVp8SgyKNWyrzbhTad58gQwHja0QNZw2HncCi4shgsq_7j0V4G-GpeqK6XoSvYFVGN12R9eYqNVW6Xu0s8mixZ-Glcsqw&__tn__=*NK-R)t. Jeter un masque ou des gants usagés sur la voie publique est actuellement passible d'une amende de 135€.

**DECHETS VEGETAUX : BRANCHAGES**

Certains se posent la question «  comment se débarrasser de ses déchets verts? » La réglementation interdit de brûler les déchets verts ainsi que ménagers. Il est donc possible d'avoir à disposition un broyeur à végétaux !!! Afin de réduire vos déchets de jardin, un broyeur à végétaux est mis à disposition des habitants de Belrupt, uniquement pour du broyage de branches.

**Le broyage des végétaux pour une réutilisation au jardin**

Le broyat peut être réutilisé au jardin. Ainsi, rien ne sert d'exporter de la matière, tout est utilisable au jardin.. Utiliser le broyat comme système de paillage ou compostage. Pour toute personne intéressée merci de vous inscrire en Mairie. Ce service sera gratuit dans la limite de 2 demandes par an /par famille,

à domicile par Constant Métillon si les quantités sont importantes

**RESTRICTION USAGE DE L’EAU**

Le bassin versant de la Meuse est placé en zone d'alerte renforcée. Des mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place par arrêté préfectoral 2020-7732 du 24 juillet 2020. **L'arrêté est en vigueur jusqu'au 15 septembre 2020.**

Sont notamment interdits :

* le remplissage des piscines
* le lavage des véhicules
* le lavage des voies et trottoirs
* le nettoyage des terrasses et façades
* l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés de 8 h à 20 h
* l'arrosage des jardins et potagers de 8 h à 20 h

**PAGE FACEBOOK**

Belrupt est connecté aux réseaux sociaux avec notre page Facebook. L'objectif ; Créer un lien avec les habitants pour que vous puissiez disposer d'informations utiles dans votre vie quotidienne ou en situation exceptionnelle. Avoir une page Facebook pour sa commune, c'est donc le plus simple moyen pour diffuser l'information municipale. N’hésitez pas à nous rejoindre !!! Facebook« Mairie de Belrupt en Verdunois »